

L'analyse technique

Le technicien porte un regard de spécialiste sur l'instrument. De par sa formation et, à l'inverse du musicien son approche n'est pas subjective.

L'expertise

Déterminer précisément l'état et les besoins. Apprécier l'opportunité de remettre en état ou bien de déclarer hors service.

L'audit

Faire la synthèse de l'ensemble des éléments constitutifs du parc de piano.

La gestion

Proposer un argumentaire budgétaire construit à partir des éléments répertoriés dans l'audit

Le conseil

Intégrer à la réflexion l'ensemble des paramètres : Qu'ils soient techniques ; l'utilisation intensive ou ponctuelle, l'hygrométrie, l'âge des instruments. Ou pédagogique ; quel instrument et quel entretien, pour quel usage, interprétation, accompagnement, déchiffrage.

Réfléchir conjointement avec l'institution sur quel parc de pianos pour quel projet d'établissement.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Apporter une aide technique à la rédaction du cahier des charges techniques et particulières. Apporter l'expertise nécessaire à l'analyse technique des offres.

Le contrôle

Etre en mesure de déterminer la pertinence du service fait dans un cadre régulier et/ou ponctuel.



En préalable à toute réflexion sur l'entretien du parc de pianos, la nécessité de l'audit.

Faire l'état des lieux, avoir une vision précise et claire de l'existant. Disposer d'un inventaire complet et circonstancié.

L'audit est la trame sur laquelle va pouvoir se construire le projet d'entretien. Il va permettre d'envisager d'une part les nécessités de renouvellement du parc, mais également les besoins de remise à niveau. Pour ces deux opérations l'audit va permettre d'élaborer un projet pluriannuel. Il va permettre d'étayer l'argumentaire qui accompagne les demandes de budget prévisionnel.

Choix pédagogiques & enveloppe budgétaire

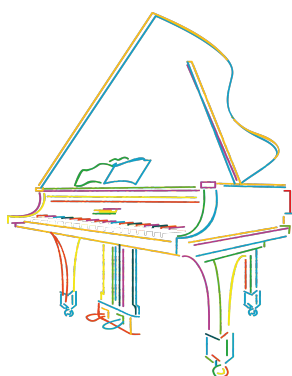
Si l'état des lieux technique va permettre d'argumenter le budget, l'adéquation entre le projet d'établissement et les choix pédagogiques vont déterminer les moyens nécessaires à mettre en oeuvre.

A quoi bon renouveler massivement un parc de pianos, si l'entretien n'en est pas réfléchi en amont. A quoi bon investir dans un Steinway, un Bösendorfer, un Steingraeber ou un Fazioli, si c'est pour le laisser dépérir.

Il y a eu trop de conservatoires magnifiquement dotés en instruments à un moment de leur histoire et dramatiquement carencés quelques années plus tard par manque d'entretien réfléchi, budgété et organisé.

Ce sont les choix pédagogiques et/ou le projet d'établissement qui doivent déterminer l'organisation et la fréquence de l'entretien.

Un piano mal entretenu sera à très court terme et quelque soit sa marque, un mauvais piano.



Cahier des charges

Le contrat d'entretien ou le cahier des charges d'un appel d'offres est le canevas du futur entretien. L'entreprise va être tenue de respecter l'ordonnancement de ce canevas, même s'il est mauvais, malheureusement.

La rédaction de ce canevas est un acte technique ! Le cahier des charges d'un appel d'offres se nomme le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) Un 'administratif', qui n'a pas la compétence technique nécessaire pour l'élaboration d'un tel canevas, construira à partir d'éléments d'informations disparates un cadre de travail partiel, illisible et trop souvent non cohérent. Ce cahier des charges inadéquat conduira inévitablement à un résultat d'entretien insatisfaisant, tant pour l'institution que pour l'entreprise.

Choix des entreprises

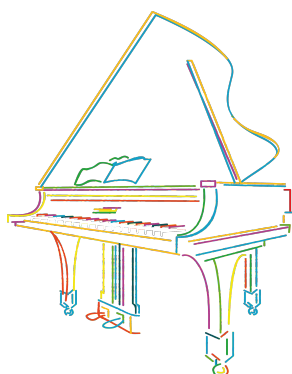
Sujet délicat ! Moins disant ou mieux disant ?

Quel pourcentage attribuer à la note technique, à la note financière, à la réactivité de l'entreprise ? Ces choix sont fondamentaux pour le niveau d'entretien à venir.

Comment déterminer une compétence technique par deçà le 'on dit' ? Peut-on se fier à des curriculum vitae ? Qui, parmi le personnel présent ou recruté par la suite va intervenir sur site pour l'entretien ? Un apprenti peut-il être considéré comme un technicien et envoyé en clientèle sans la supervision d'un formateur aguerri ?

Un choix reposant sur des tests techniques serait-il gage de garantie de qualité d'exécution du travail et de la compétence proposée ?

Avec la rédaction du cahier des charges, le choix de l'entreprise est le principal dilemme que doit résoudre le donneur d'ordre. Les professeurs de pianos ont-ils une compétence technique pour donner un avis éclairé ? Sont-ils indépendants des entreprises soumissionnaires ?



Les acquisitions

Le marché public

Les acquisitions dans le cadre d'un marché public sont soumises à des critères d'objectivité, de libre concurrence et d'égalité de traitement de toutes les entreprises.

Comment concilier d'une part des choix pédagogiques affirmés des professeurs avec d'autre part les règles strictes de la mise en concurrence ? Quelle pédagogie du cadre juridique doit être pensée et mise en œuvre en direction des professeurs ?

Il n'y a pas de solution miracle ! Toutefois, divers cadres et pistes de réflexion existent. Cela n'a rien d'un modèle achevé. C'est néanmoins une trame qui peut permettre une approche constructive dans le cadre d'acquisitions sous forme d'appel d'offres.

Caractérisation des instruments

Lors d'un appel d'offres le choix entre telle ou telle marque ne dépend pas uniquement d'un critère financier. La qualité est un important critère de choix ! Toutefois, selon quel critère définir la qualité ? Les critères se doivent d'être objectifs. Dès lors, les appréciations subjectives des professeurs, aussi sincères et tranchées qu'elles soient ne sont pas recevables en tant que critères de caractérisation. Comment différencier deux marques de prix équivalents, de qualités si proches qu'elles en deviennent de manière troublante techniquement 'interchangeables'.

Il n'existe à ce jour aucun outil de mesure qui réponde objectivement à cette question. Il s'agit d'un chantier ouvert où pour l'instant seules quelques pistes tracent une voie et où quelques bribes de réponses ont été apportées.

Diversification des marques

La facture instrumentale dans sa diversité, dans ses différences de couleurs, de timbres et d'esthétiques sonores participe à des choix musicaux. Cette évidence vaut pour l'orgue, le clavecin, les bois, les instruments du quatuor, les guitares, les accordéons etc... Le piano a été oublié ! Pour lui une standardisation progressive a été mise en place dans les années cinquante, faisant fi de la diversité et de la richesse des esthétiques différentes des manufactures de pianos. Cette standardisation rassure les concertistes et par défaut les professeurs et pianistes peu à même de s'intéresser à la qualité de leur instrument, à la richesse des choix offerts. Toutefois, cette assurance, ce désintérêt quiet a eu un coût ! La perte inestimable de choix esthétiques, la perte du choix de l'adéquation de l'instrument au répertoire !

La diversification des marques dans un parc de piano d'institution musicale est un gage d'apprentissage, d'acculturation du pianiste à la facture instrumentale, une fenêtre ouverte pour les futurs choix artistiques du musicien.



modalités d'intervention

Voici le cadre général financier des modalités d'intervention d'audit pianos.
Comme tout cadre ce dernier peut toutefois être discuté à la convenance des deux parties.

L'intervention d'audit piano dans un conservatoire ou une institution culturelle se fait sur la base d'un tarif horaire de 70 € de l'heure net, il n'y a pas de TVA.

Les frais éventuels, déplacement, hébergement, restauration, font l'objet d'une demande de remboursement sur justificatifs. En cas d'impossibilité de remboursement sur ce mode, ils sont facturés avec un coefficient multiplicateur de 1,6.

